CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tarifs annuel de location : **340 litres = 78.00 € TTC**
660 litres = 166.00 € TTC

Ce contrat a pour objet la location des conteneurs désignés sur cette page Web aux conditions suivantes :

1 - Ces conteneurs destinés uniquement à la collecte des ordures ménagères, sont mis en place à l'adresse stipulée au verso et ne pourront être déplacés.

2 - Le présent contrat est établi pour une durée de cinq années. A l'expiration de cette période, il sera renouvelé tacitement pour une période de cinq années, sauf dénomination par lettre recommandée avec accusée de réception adressée par une ou l'autre des parties six mois avant la fin de la période initiale, trois mois après chacune des périodes suivantes.

3 - Les factures sont payables préalablement à la mise à disposition des conteneurs. Elles sont établies par annuité à compter de la date du contrat de location. Le dépôt de garantie sera restitué lors de la résiliation définitive du contrat de location.

4 - Formule de révision de prix : Au début de chaque année civile les prix de location seront révisés selon la formule suivante :

$$Pn = Po\left(0{,}15 + 0{,}20\,\frac{Pl}{Plo} + 0{,}65\,\frac{Sn}{So}\right)$$

Pn : Prix de location révisé.
Po : Prix de location initial.
Pl : Indice du polyéthylène (BSOP) au moment de la révision.
Plo : Indice du polyéthylène initial.
Sn : Salaire minimum garanti au moment de la révision.
So : Salaire minimum garanti initial.

5 - Conditions de location :
- Ce prix comprend l'entretien courant excepté le lavage.
- Le remplacement de pièces volées sur présentation de la Plainte déposée auprès des Services de Police.
- Le remplacement gratuit des pièces ou conteneurs hors service.
- Toutefois ce remplacement gratuit ne comprend pas les détériorations survenues dans les conditions suivantes :
  - exposition au feu ou matières incandescentes.
  - actes de vandalisme.
  - mauvaise utilisation du conteneur par des versement de produit lourd ne constituant pas des ordures ménagères ou par chargement abusif.
  - système de basculement déréglé.
  - en règle générale, tout incident ou accident ne relevant pas d'un usage normal.

En cas de détérioration totale ou partielle, dans les conditions énumérées ci-dessus, le Preneur s'engage à prendre en charge les frais de remise en état du matériel défectueux.

6 - Frais de transport : La Sarl MIDI NET Environnement prend en charge les frais de livraison du matériel de location sur Nice et environs (15 Km). En cas de résiliation, les frais de retour seront à la charge du preneur.

7 - Clause de réserve de propriété : En cas de cessation de paiement d'une échéance à son terme, la Sarl MIDI NET Environnement pourra exiger si bon lui semble la restitution des matériels loués.